

Atlas du développement durable

Yvette Veyret
Paul Arnould

Société, économie,
environnement :
un monde en transition

autrement

Atlas du développement durable

Auteurs

Yvette Veyret est professeur émérite à l'université Paris-Nanterre, auteur d'une thèse d'État sur les paléoenvironnements. Elle est spécialiste de l'environnement, des risques et du développement durable.

Paul Arnould est professeur émérite de géographie à l'École normale supérieure de Lyon. Spécialiste des forêts et de l'environnement il travaille aussi sur la biodiversité, la multifonctionnalité et la nature en ville.

Cartographe

Géographe-cartographe indépendante, **Claire Levasseur** a conçu et réalisé les cartes de cet atlas. Elle collabore régulièrement aux ouvrages, elle a notamment conçu et réalisé les cartes et infographies de l'*Atlas du Moyen-Orient* (P. Blanc et J.-P. Chagnollaud, 2016) et de l'*Atlas de l'Empire romain* (C. Badel, nouvelle édition 2017).

Maquette : Twapimoa

Coordination éditoriale : Anne Lacambre

Lecture-correction : Carol Rouchès

ISBN : 978-2-7467-5284-9

© 2019, Éditions Autrement

87, quai Panhard et Levassor, 75647 Paris Cedex 13

www.autrement.com

Dépôt légal : mars 2019

Tous droits réservés. Aucun élément de cet ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'éditeur et du pro-priétaire, les Éditions Autrement.

Atlas du développement durable

Yvette Veyret et Paul Arnould

Cartographie: Claire Levasseur



Atlas du développement durable

Introduction

- 6 Inscrire le durable dans la durée
- 10 Nouveaux objectifs du développement durable, ODD

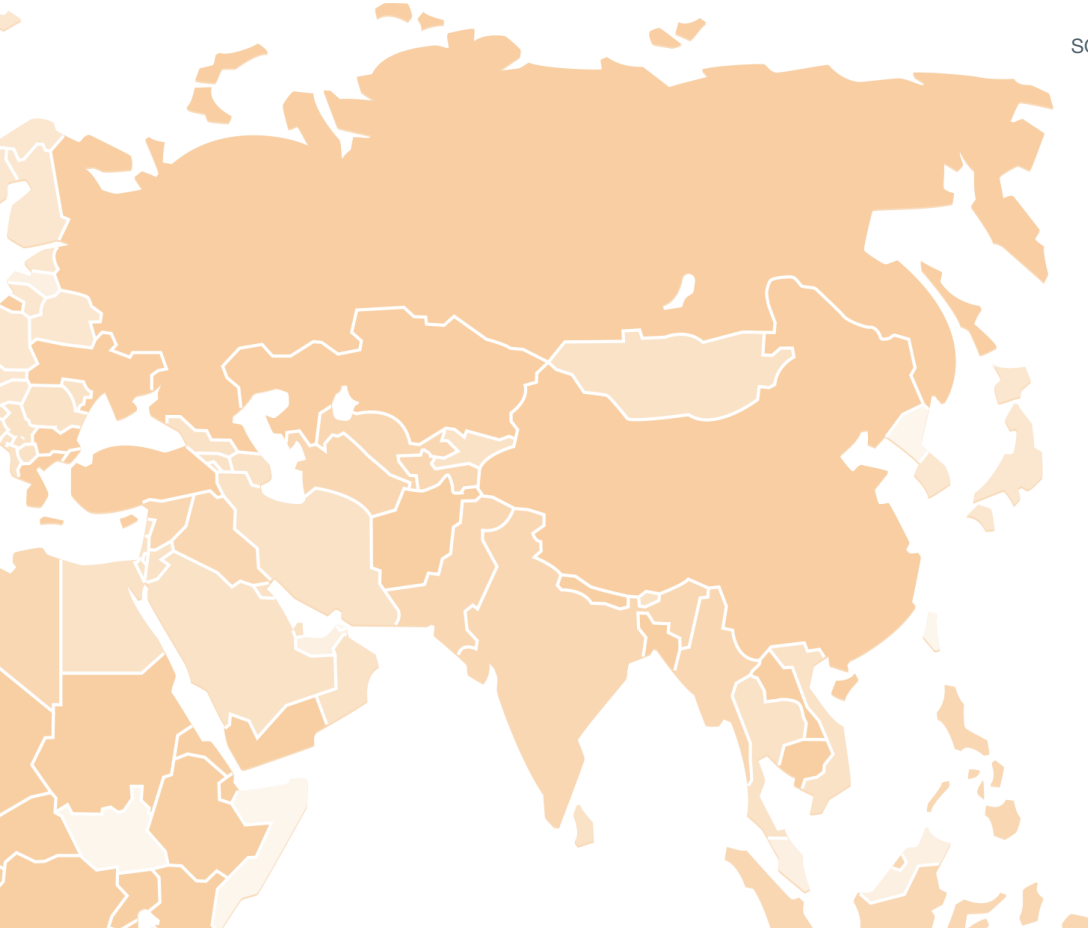
13 Un monde inégalitaire, loin du développement durable

- 14 La population entre croissance et vieillissement
- 16 Les inégalités dans le monde, l'IDH
- 18 Les inégalités face à la santé
- 20 Les inégalités alimentaires dans le monde
- 22 Les gaz à effet de serre et le changement climatique
- 24 Un accès inégal à l'eau
- 26 Les sols : dégradation, désertification
- 28 La crise de la biodiversité
- 30 Les ressources minières et énergétiques

- 32 Les mers et océans : ressources et pollutions
- 34 Les déchets dans le monde
- 36 Les risques et nuisances
- 38 Des migrations climatiques ?

41 Des réponses globales pour un développement durable

- 42 Les grandes conférences
- 44 Atténuation du changement climatique : gestion des gaz à effet de serre
- 46 Adaptation au changement climatique : transition énergétique
- 48 Protection de la forêt et REDD+
- 50 La gestion de la biodiversité
- 52 Protection de la mer et des océans
- 54 Commerce équitable
- 56 Tourisme durable dans le monde



59 L'échelle locale : la France et le développement durable

- 60** Les réglementations européennes et françaises
- 62** La qualité de l'air
- 64** Réchauffement climatique et transition énergétique
- 66** Mobilités et transports
- 68** Villes durables, villes connectées
- 70** Une gestion de l'eau complexe pour une qualité à améliorer
- 72** Mers et littoraux en France
- 74** Nouvelle agriculture, bio, agriculture urbaine
- 76** Des forêts durables
- 78** Les trames vertes et bleues et la gestion de la biodiversité
- 80** Déchets et économie circulaire en France
- 82** L'économie sociale et solidaire

84 Risques naturels, technologiques et nucléaires

86 La santé en France

88 Le tourisme en France

90 L'aide publique au développement

Annexes

92 Bibliographie

95 Sitographie

La crise de la biodiversité

La biodiversité est une composante majeure du système terre, elle intervient dans les grands cycles chimiques, dans le bilan carbone de la planète et par conséquent dans le changement climatique (par la déforestation notamment). Plus de 7 milliards d'habitants de la planète l'utilisent, la dégradent, voire la détruisent, ce qui fait craindre à certains spécialistes une 6^e extinction des espèces.

Biodiversité

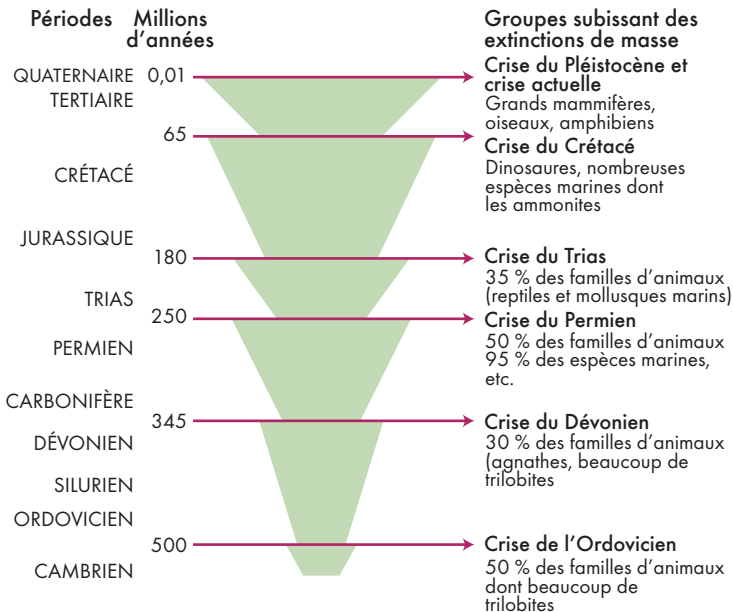
Le terme de biodiversité, contraction de l'expression anglaise *biological diversity* (diversité biologique), désigne la diversité du vivant incluant la diversité des écosystèmes, des espèces, et la diversité génétique au sein d'une même espèce. Elle est composée des grands « biomes », principales communautés animales et végétales envisagées par la végétation dominante et caractérisées par les adaptations des organismes à leur environnement largement lié aux grands découpages climatiques. Un biome est un ensemble d'écosystèmes caractéristiques d'une aire biogéographique. L'écosystème, unité

fonctionnelle, inclut à la fois organismes vivants et environnement abiotique, chacun influençant les propriétés de l'autre. Les écosystèmes existent à différentes échelles spatiales : forêt, lac, mare, littoral, prairie, haie, arbre, mer. Chaque organisme vivant exerce au sein d'un écosystème des fonctions distinctes : production, consommation, décomposition, etc. La biodiversité est partie intégrante des grands cycles de la nature, cycle du carbone, de l'azote, du phosphore, de l'oxygène. À ce titre elle intervient dans le changement climatique; par les modifications que l'homme lui fait subir elle peut libérer de grandes quantités de GES dans l'atmosphère.

La biodiversité aujourd'hui

Elle représente environ 1 % de toutes les espèces qui ont vécu sur la planète, le nombre d'espèces actuelles découvertes et répertoriées se situe entre 1,5 à 1,8 million dont la moitié d'insectes, mais ce chiffre est certainement bien inférieur à la réalité. La diversité biologique est très inégalement répartie sur la planète. La moitié des espèces vivantes se répartit sur 7 % des terres émergées. Des secteurs très riches existent, ce sont les « hotspots » nombreux dans la zone intertropicale, ils occupent 1,4 % de la surface terrestre totale mais renferment 44 % des plantes vasculaires et 35 % des vertébrés (excepté les poissons). Ils se situent entre la Californie et le sud du Brésil, autour de la Méditerranée, dans les pays bordant le golfe de Guinée, en Afrique australe, à Madagascar et dans les îles de l'océan Indien qui portent environ 15 000 espèces de plantes dont plus de 12 000 endémiques dans l'Est africain et dans le Sud-Est asiatique.

LES SIX CRISES DE BIODIVERSITÉ



Source : «Biodiversité», Notion à la une de Géoconfluences, mai, 2017.

L'état actuel de la biodiversité correspond à un moment de l'histoire du vivant

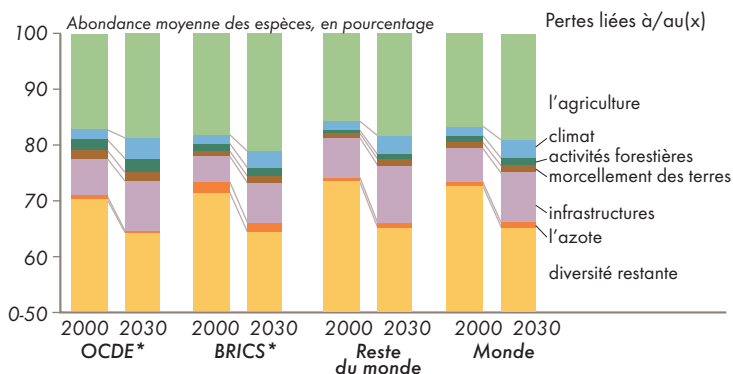
La biosphère et sa biodiversité évoluent à toutes les échelles de temps et d'espace. L'origine de la vie, encore discutée, date d'un peu plus de 3 milliards d'années. D'abord marine, la vie est aussi devenue terrestre il y a environ 450 millions d'années et s'est complexifiée. Au fil des temps géologiques, des épisodes d'extinction se produisent quand les spécificités physico-chimiques de la planète se modifient (température, composition de l'atmosphère). Lors de chaque période d'extinction, certaines espèces

survivent. On envisage cinq grands épisodes d'extinction : fin de l'Ordovicien (autour de 445 millions d'années, un tiers de la faune marine s'est éteinte), fin du Dévonien (360 millions d'années), fin du Permien (248 millions d'années, environ 95 % des espèces vivantes ont disparu), fin du Trias (206 millions d'années) et fin du Crétacé (65 millions d'années : disparition des dinosaures, des ammonites mais les petits mammifères, des poissons et certains coraux ont survécu). Les causes des extinctions sont nombreuses : facteurs géologiques et climatiques (éruptions volcaniques, glaciations), chutes d'astéroïdes. Aujourd'hui on parle de 6^e extinction due à l'Homme. Dans l'histoire de l'humanité l'impact anthropique sur la biosphère est d'abord très faible, il s'affirme avec la découverte du feu par *Homo erectus* vers 800 000 ans. L'impact sur les milieux et la biodiversité est plus fort avec l'espèce *Sapiens*. Plusieurs dizaines d'espèces de grands mammifères disparaissent sous la double action des changements

climatiques quaternaires et de l'action des hommes même si ceux-ci ne sont pas responsables de la disparition de tous les grands mammifères. Plus récemment ont disparu le dodo, le grand pingouin, et on peut s'interroger sur l'avenir de l'éléphant d'Afrique, du gorille de montagne... L'Union internationale pour la conservation de la nature

(IUCN) établit des listes rouges des espèces en danger en raison de la destruction ou de la fragmentation des habitats, de leur pollution; de la surexploitation des ressources naturelles (surpêche, surpâturage), de la dissémination anarchique d'espèces, certaines devenant des « invasives », et bien sûr des effets du changement climatique.

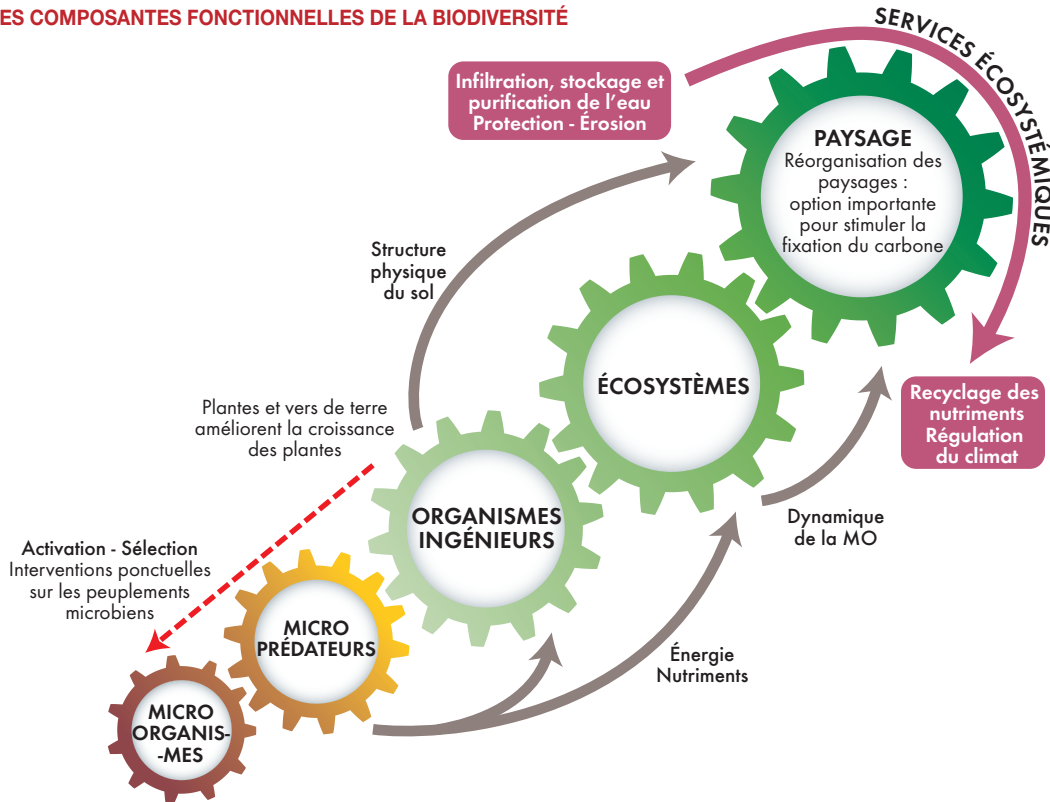
ÉVOLUTION PASSÉE ET FUTURE DE LA BIODIVERSITÉ MONDIALE MESURÉE PAR L'ABONDANCE MOYENNE



*OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques, 36 pays. BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

Source : Scénario de référence des perspectives de l'environnement de l'OCDE.

LES COMPOSANTES FONCTIONNELLES DE LA BIODIVERSITÉ



Source : Jean-François Soussana in « Les mécanismes d'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques et leurs limites » Rapport adopté par l'Académie des sciences en séance plénière le 27 juin 2017.

Les ressources minières et énergétiques

« Aujourd'hui, moins d'un tiers des 7 milliards d'habitants de la planète consomme les deux tiers de l'offre énergétique [...]. Mais d'ici 2050, 9 milliards d'humains aspireront à une vie prospère, tirant la demande de toutes les énergies à la hausse », selon le PDG de la compagnie pétrolière Saudi Aramco. De même la demande en ressources minières va croissant. L'avenir de ces ressources fait controverse et peut aussi être source de fortes tensions.

Le monde ne manque pas d'énergies fossiles

Les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, lignite) occupent toujours une place importante dans la consommation finale d'énergie (66 % dont 40 % pour le seul pétrole, 15 % pour le gaz naturel et 11 % pour le charbon). D'ici 2030, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) envisage un scénario inchangé. Le charbon est encore très utilisé, grâce à son abondance et son coût peu élevé. Il est utilisé en Chine, Inde, Indonésie, Afrique du Sud. Les ressources de pétrole et de gaz font

une grande place à l'offshore (et, plus récemment, à l'offshore profond). Sur terre, les techniques de fracturation hydraulique et de forages horizontaux ont permis aux États-Unis de développer l'exploitation des gaz et pétroles de schiste. Les réserves prouvées de pétrole, gaz et charbon représentent respectivement 50,6, 52,5 et 114 fois la production mondiale de 2016. Les besoins en énergie primaire (pétrole) se stabilisent dans l'Union européenne, tandis qu'ils continuent à croître au Moyen-Orient, en Inde et en Chine. Ils ont augmenté de 1,7 %/an en moyenne

dans le monde entre 1990 et 2015, ce qui devrait se prolonger mais à un rythme plus faible jusqu'à 2030 (AIE).

Consommation d'électricité

Elle fait partie des indicateurs permettant de mesurer les écarts de développement entre les différentes régions du monde et représente l'un des enjeux majeurs du développement durable. En 2016, la consommation d'électricité dans le monde était de 23 107 TWh, soit 2,9 % de plus qu'en 2015. Dix pays utilisaient près de 70 % de la consommation totale, les trois

LES GAZ DE SCHISTE AUX ÉTATS UNIS

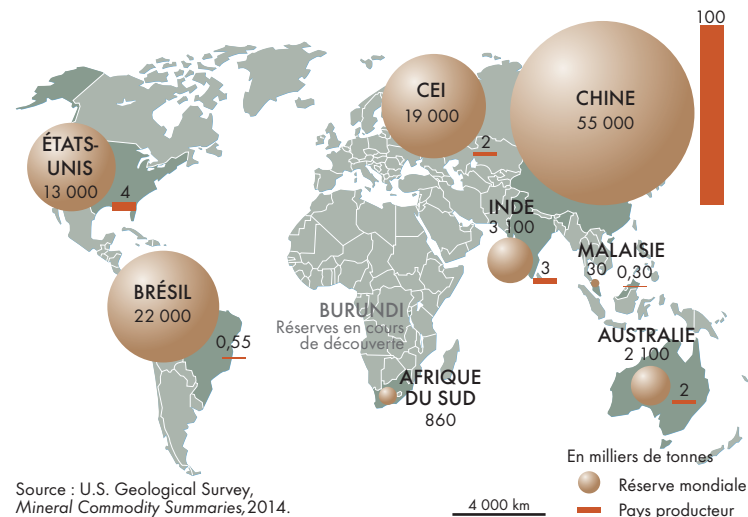


premiers étant la Chine (5 898,9 TWh) les États-Unis (4 147,5 TWh), l'Inde (1 216,1 TWh). L'électricité peut être produite grâce à l'énergie solaire, éolienne, à des mini-centrales hydrauliques. Un milliard de personnes n'a pas accès à l'électricité notamment en Afrique et la consommation d'électricité par habitant montre de fortes disparités dans le monde, entre 566 kWh/an pour toute l'Afrique, 4 057 kWh/an en Chine et 12 833 kWh/an aux États-Unis. Cette situation montre l'ampleur des besoins en nouvelles capacités de production d'électricité. D'ici 2030, la production d'électricité pourrait progresser de 1,9 % par an dans le monde avec une progression importante des énergies renouvelables. Aujourd'hui, la production d'électricité est d'abord le fait du charbon (39 % de la production), suivi par le gaz naturel, l'hydraulique et le nucléaire avec respectivement 22,9 %, 16,0 % et 10,6 %.

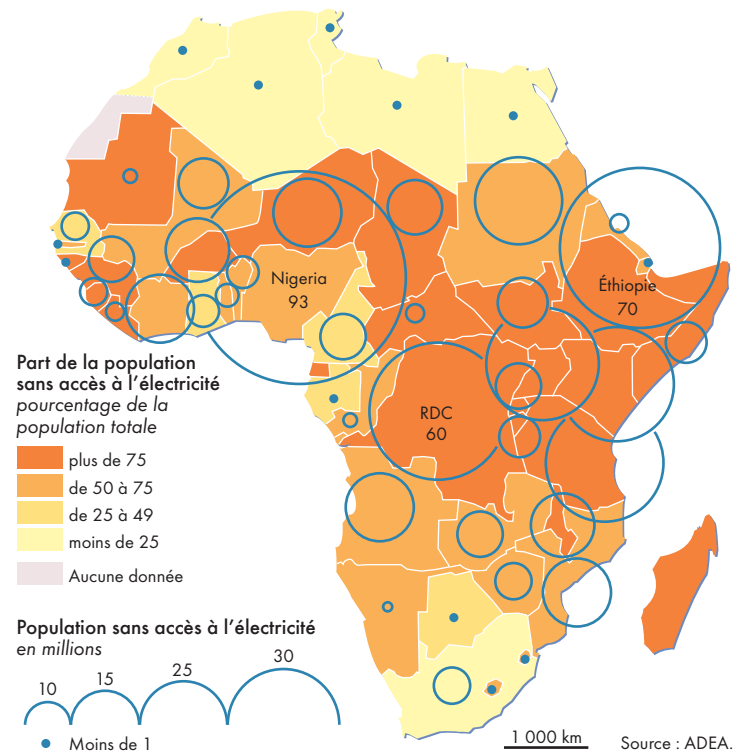
La demande en minerais

Cette demande qui va croissant explique la multiplication des grands projets miniers depuis la fin du XX^e siècle. Les exploitations à ciel ouvert se sont multipliées pour permettre l'extraction de l'or, de l'argent ou du cuivre dans des minerais à très faible teneur (moins de 5 grammes par tonnes; Nevada, Pérou, Chili...). Le creusement d'immenses mines à ciel ouvert, les énormes volumes de déblais déplacés ont des conséquences paysagères négatives. Les traitements chimiques employés polluent l'eau, l'exploitation pollue l'air. La demande en éléments de terres rares (ETR) qui regroupent 17 éléments chimiques relativement abondants dans la croûte terrestre (lanthanides, scandium et yttrium) est de plus en plus importante. Leurs réserves sont estimées à 115 millions de tonnes pour une consommation annuelle de l'ordre de 150 000 à 200 000 tonnes. Les ETR ont de nombreux usages (raffinage du pétrole, fabrication d'éoliennes, écrans de téléviseurs, radar, aimants pour les moteurs électriques en particulier). La Chine, à la fois gros producteur et gros consommateur d'ETR, détient 44 % des réserves, bien avant le Brésil, l'Australie, les

LES RESSOURCES EN TERRES RARES: LA PRÉPONDÉRANCE DE LA CHINE



LA PART DES POPULATIONS SANS ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ EN AFRIQUE



États-Unis ou l'Inde. Entre 2009 et 2010, la Chine a instauré des quotas d'exportation qui ont entraîné une très forte hausse des prix des ETR. Elle demeure le grand maître du marché de ces éléments stratégiques. Elle a pourtant supprimé la politique de quotas pour la remplacer par un système de licences accordées à certaines

entreprises partenaires. Les ressources énergétiques et minières sont le fondement de l'économie ; leur exploitation est souvent un facteur de dégradation de l'environnement, leur dimension géostratégique fait courir au monde des risques géopolitiques peu compatibles avec un développement durable.

La qualité de l'air

Le droit pour chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est désormais dans la loi française. Or, si globalement la pollution recule, elle est encore importante notamment dans les grandes villes et a des effets considérables sur la santé des populations. La politique française en matière de qualité de l'air s'inscrit largement dans la politique de transition énergétique. Elle concerne la ville, les transports, l'agriculture. Elle se caractérise par sa transversalité.

La qualité de l'air

Elle est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. La pollution atmosphérique a un coût de 70 à 100 milliards d'euros par an selon la Commission d'enquête du Sénat (2015), et l'Agence nationale de santé publique en 2016 estime son impact sanitaire à 48 000 décès prématurés par an. La politique en faveur de la qualité de l'air nécessite des actions au niveau international comme au niveau local, dans tous les secteurs d'activité. Si la situation s'est améliorée pour nombre de polluants (CO, benzène et SO₂), des dépassements sont toujours observés pour les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) notamment à Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Paris bien que sur la période 2007-2017, les concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ et de PM_{2,5} ont diminué en ville comme à proximité du trafic routier. Néanmoins le rôle de la topographie est important pour comprendre l'existence des secteurs encore très pollués, en témoigne la pollution récurrente de la vallée de l'Arve. Certains polluants (les particules notamment) sont abondants lors des phases anticycloniques d'hiver, d'autres, oxydes d'azote et l'ozone (O₃) sont fréquents par temps anticyclonique en été en ville mais se diffusent facilement.

La pollution de l'air fait l'objet d'une attention particulière

C'est le cas depuis les années 1960, en témoigne la loi du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs, remplacée par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE; 1996) qui transcrit la

directive européenne de 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant. Cette loi reconnaît les liens entre qualité de l'air et santé et rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition d'objectifs de qualité et l'information du public. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) dispose d'un volet sur la qualité de l'air. Elle est à l'origine du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) qui fixe la stratégie de l'État pour réduire ces émissions et respecter les exigences européennes. Ce plan se situe à l'interface entre plusieurs politiques publiques (santé, environnement). La lutte contre la pollution s'inscrit dans le 3^e plan national santé environnement PNSE (2015-2019) décliné dans les régions (PRSE). Le PREPA est l'un des aspects de la politique climat-air-énergie qui combine différents outils de politique publique: réglementations sectorielles, mesures fiscales, incitatives, actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs. Des mesures concernent les secteurs émetteurs de pollution (industrie, transport, résidentiel et agriculture), l'application de normes d'émission « Euro » pour les véhicules, des prescriptions techniques pour les installations industrielles, la mutation du parc automobile, tous ces éléments doivent contribuer à réduire la pollution atmosphérique. Les plans régionaux pour la qualité de l'air (PRQA) déclinent à l'échelle régionale les objectifs du plan national tandis que les Plans de protection de l'atmosphère (PPA) s'appliquent aux agglomérations de plus de 250 000 habitants et aux secteurs très pollués. 36 PPA existent qui concernent 47 % de

la population. Chaque PPA est adapté à la spécificité du territoire et précise les principales mesures à prendre pour réduire la pollution de fond et les pics de pollution. Le PPA doit aussi être compatible avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) co-élaboré par l'État et la région et fondé dans le SRADDET. Dans le cadre d'un PPA, la LTECV prévoit notamment la possibilité pour les maires de réserver la circulation aux véhicules les plus propres sur tout ou partie de leur commune, de développer des moyens de transport moins polluants; de renforcer les outils de planification territoriale en faveur de la qualité de l'air et de plans non orientés prioritairement sur l'amélioration de la qualité de l'air mais ayant un impact sur elle. Existente aussi des plans locaux pour l'amélioration de la qualité de l'air (PLQA) destinés aux zones où un dépassement des seuils réglementaires aux polluants atmosphérique est relevé mais demeure assez limité.

Des politiques croisées

Depuis les années 1990, des politiques croisées air-climat-énergie associent pollution de l'air et changement climatique de manière parfois problématique: certaines mesures contre le changement climatique produisant des effets négatifs sur la qualité de l'air (recours au chauffage au bois prôné par l'ADEME pour limiter les émissions de GES, mais ce mode de chauffage accroît la pollution aux particules fines). Une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique a été adoptée en 2006 et un plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) a été publié en 2011.

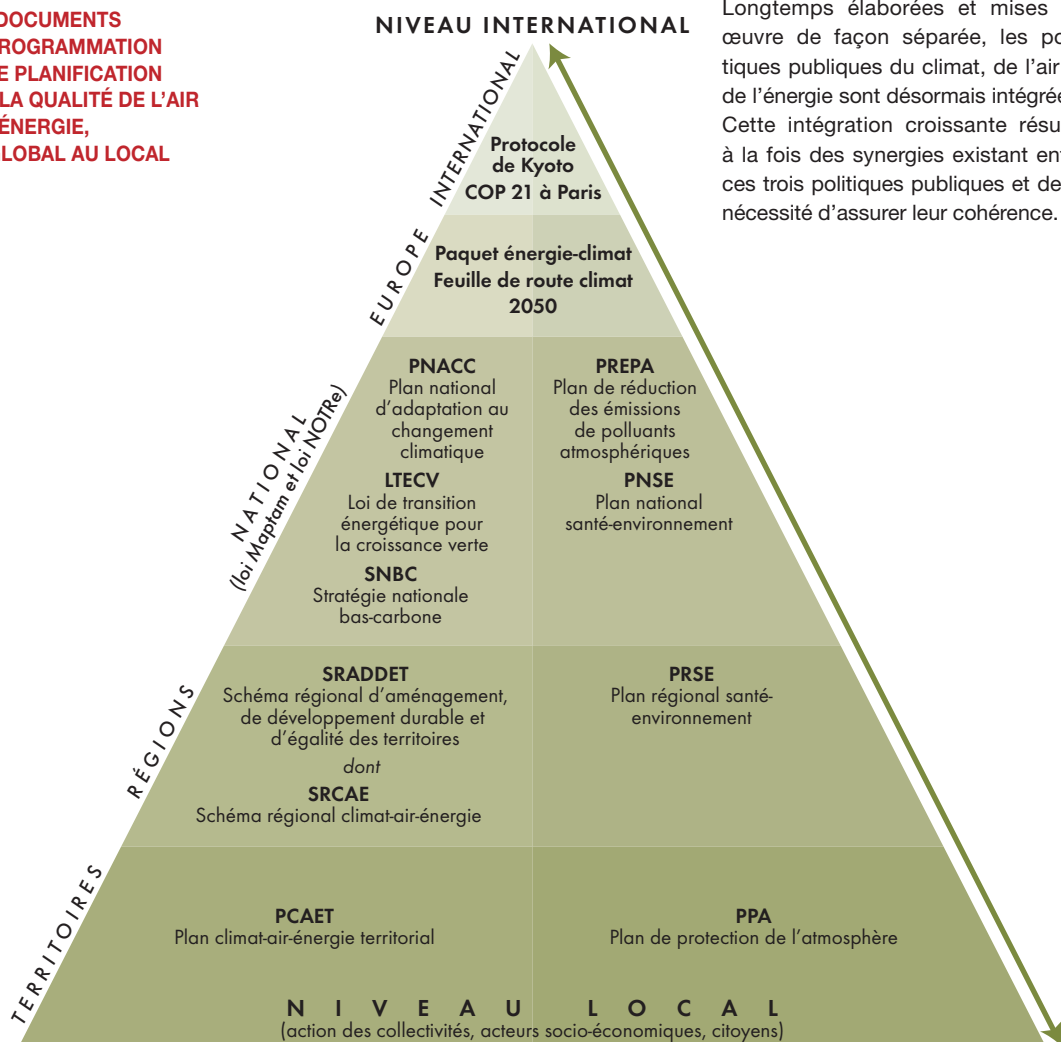
Le second plan national (PNACC 2 ; 2018-2022) conforme aux objectifs fixés par l'accord de Paris (COP21) a notamment pour but une société bas-carbone, ce qui justifie une réduction de la pollution atmosphérique liée à l'usage moindre des énergies fossiles. Le Grenelle de l'environnement avait institué les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) de 2015 modifie la planification régionale en la matière. À l'exception de l'Île-de-France et de la Corse qui disposent toujours d'un SRCAE, les autres régions doivent désormais intégrer les enjeux associés au climat, à l'air et l'énergie dans

le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui envisage différentes politiques de développement durable et fixe pour la région les grandes orientations en matière d'aménagement. Les documents d'urbanisme locaux, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux « prennent en compte » les objectifs du SRADDET et sont « compatibles » avec les règles générales de celui-ci. Ce schéma ne doit pas être une juxtaposition de schémas sectoriels, mais s'appuie sur une vision globale et prospective de du développement durable du territoire régional. Le SRADDET a un volet concernant

l'air, les énergies renouvelables. Ses objectifs s'adressent directement aux politiques locales. Aux échelles locales, le PCAET (plan climat-air-énergie territorial), précédemment PCET, intègre désormais un volet qualité de l'air, c'est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et *in fine* la réduction de la pollution atmosphérique. Révisé tous les 6 ans, il doit être réalisé par les établissements publics à coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. Le PCAET doit être soumis avant approbation au préfet de région, président du conseil régional, président de l'association régionale d'organismes d'habitat social, représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.

Longtemps élaborées et mises en œuvre de façon séparée, les politiques publiques du climat, de l'air et de l'énergie sont désormais intégrées. Cette intégration croissante résulte à la fois des synergies existant entre ces trois politiques publiques et de la nécessité d'assurer leur cohérence.

**LES DOCUMENTS
DE PROGRAMMATION
ET DE PLANIFICATION
SUR LA QUALITÉ DE L'AIR
ET L'ÉNERGIE,
DU GLOBAL AU LOCAL**



L'économie sociale et solidaire

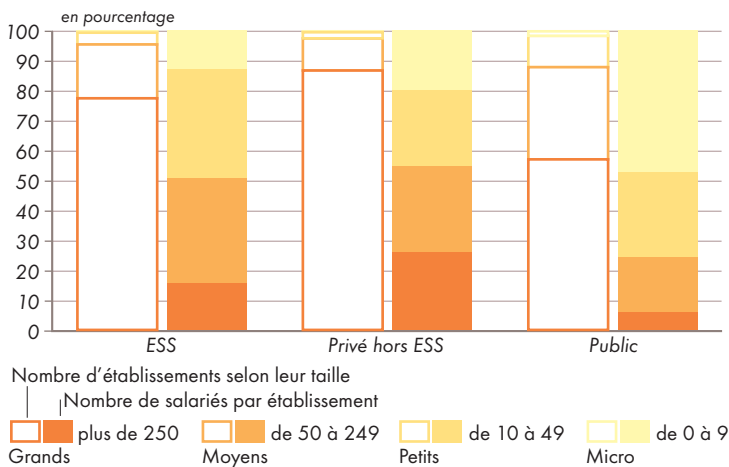
L'économie sociale est fondée sur des principes qui sont ceux du développement durable : la solidarité, l'équité. Elle est ancienne, née au XIX^e siècle comme contrepoint au capitalisme « sauvage ». Elle a acquis, comme l'économie solidaire, une visibilité avec la loi de 2014. L'économie de fonctionnalité permet des économies de ressources. Toutes s'inscrivent dans le développement durable.

La loi de l'Économie sociale et solidaire (ESS) adoptée en 2014 a pour objectif d'« encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, fonder une stratégie de

croissance plus robuste, donner aux salariés le pouvoir d'agir et soutenir le développement durable local ». En 2014, cette économie employait 2,38 millions de personnes, soit plus

de 12 % de l'emploi privé. Les effectifs les plus importants relèvent des domaines de l'action sociale, des activités financières et d'assurance, de l'enseignement et de la santé.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SALARIÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Source : Observatoire national de l'ESS, CNCRES, d'après Insee Clap, 2013.

LES OBJECTIFS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Source : Observatoire national de l'ESS, CNCRES, d'après Insee Clap, 2013.

Économie sociale

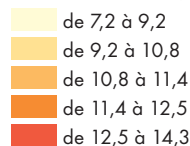
Elle s'appuie sur 26 chambres régionales qui défendent les intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics, aident à la création, au maintien et au développement d'entreprises de l'ESS. Le Conseil national des chambres de l'ESS, créé en 2004, représente celles-ci au niveau national et porte, depuis 2008, l'Observatoire national de l'ESS, services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective pour les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics.

L'économie sociale se définit par ses activités économiques effectuées par des personnes privées poursuivant un intérêt collectif.

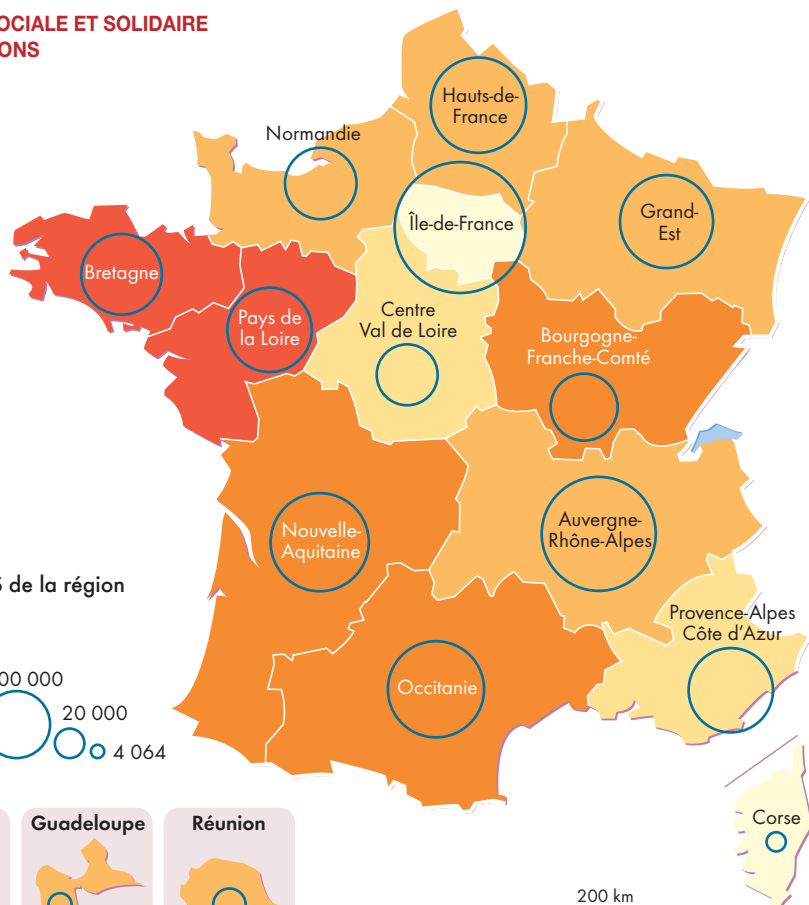
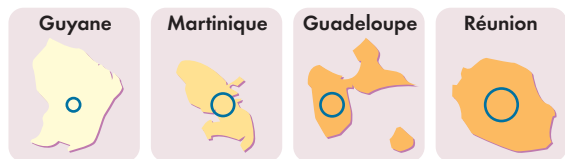
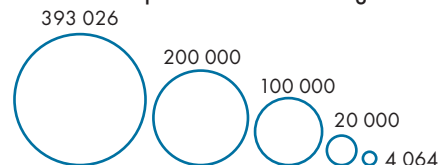
On parle aussi de « tiers-secteur » (ni public, ni privé à la recherche de profit) qui envisage une autre manière de penser et de vivre l'économie caractérisée par la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital, l'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique par les membres, la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général, l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics. Les structures de l'économie sociale sont les associations, coopératives, fondations, mutuelles. La loi de 2014 sur l'ESS inclut une nouvelle catégorie, les entreprises de l'ESS dont la spécificité doit être déclarée lors de l'immatriculation et du dépôt des statuts.

L'EMPLOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES NOUVELLES RÉGIONS

Part des emplois de l'ESS,
en pourcentage de l'ensemble
des emplois de la région



Nombre d'emplois de l'ESS de la région



Source : Observatoire national de l'ESS. CNCRES. Insee. Clap. 2013.

Économie solidaire (ES)

Elle regroupe l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Les prémices apparaissent en 1968 : dans la mouvance de la contre-culture (culture autogestionnaire, « vivre et travailler autrement au pays »). Le terme n'apparaît qu'en 1990 et en 1995 est créé le collectif associatif des finances solidaires, Finansol sous l'égide de la Fondation Charles Léopold Mayer. En 1996 naît l'outil financier IES (Initiatives pour une économie solidaire), société coopérative à capital-risque et en 2001 les premières sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). L'ES est revendiquée par le mouvement « altermondialiste ». La recherche d'une « autre mondialisation » va de pair avec celle d'une « autre économie » qui met en avant la solidarité envers les générations futures ; entre personnes d'âge et de sexe différents ; entre territoires ; entre

Nord et Sud. Les domaines de l'économie solidaire sont le commerce équitable, la finance solidaire, les réseaux d'échange non monétaire, les systèmes d'échange locaux... En fait existent plusieurs approches de l'ES, soit elle s'inscrit dans le capitalisme et pallie les défaillances du secteur public et du marché en satisfaisant les besoins de populations-cibles, soit, pour la mouvance radicale, il faut un système économique alternatif à l'économie capitaliste.

Économie collaborative

Elle peut être un prolongement de l'économie solidaire, étroitement liée au développement du Web, elle regroupe l'ensemble des initiatives basées sur les échanges pair à pair. La motivation qui a conduit à son émergence est pragmatique, voire individualiste puisqu'il s'agit avant tout de réaliser des économies. Elle pousse les individus à se regrouper, à partager, justifie que l'on

recycle davantage, que l'on consomme moins. Elle pratique des achats groupés, les échanges, le troc, la location de ses biens à autrui, le covoiturage, les télécentres. Les grandes entreprises commencent à investir le terrain de la consommation collaborative.

Économie de fonctionnalité

Elle prolonge aussi la précédente, elle consiste en la substitution de la vente d'un produit par la vente de l'usage. La valeur d'un produit pour le consommateur réside dans la fonction. Ainsi, dans une économie de fonctionnalité, les consommateurs achètent – pour une certaine durée – de la mobilité plutôt qu'un véhicule, un service de nettoyage régulier plutôt qu'un lave-linge, etc. C'est un modèle économique plus sobre sur le plan des ressources et de la pollution grâce à l'optimisation de l'utilisation des ressources et des biens.